

Marchés mondial et européen

Une seule catégorie

Toutes les volailles et les produits de transformation sont concernés par les accords OMC : poussins, carcasses ou découpes de poulets, dindes, oies et canards. L'ensemble des viandes de volailles est regroupé dans une seule catégorie.

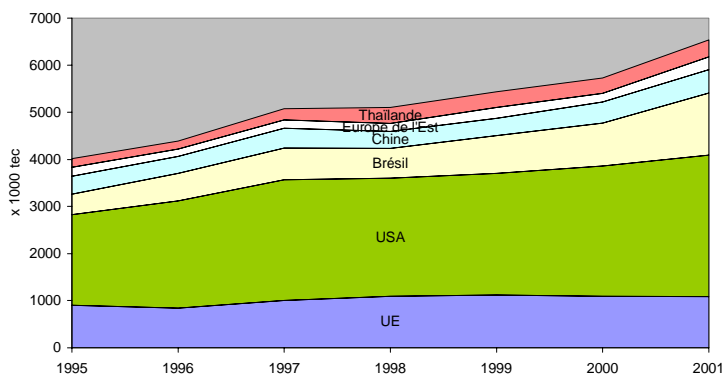
Les Etats-Unis, premier exportateur mondial

Les Etats-Unis occupent une position dominante en détenant la moitié des échanges mondiaux. L'Union européenne est le deuxième exportateur mondial avec 19 % de parts de marché, devant le Brésil (16 %) et la Chine (8 %).

A l'exception de l'Europe de l'Est et de la Chine, tous les autres exportateurs accroissent leurs ventes.

Les principaux acheteurs sont la Chine (14 %), la Russie (20 %), le Moyen-Orient (12 %), le Japon (11 %) et l'Union européenne (12 %).

Principaux exportateurs mondiaux de viande de volailles
(source OFIVAL d'après GIRA)



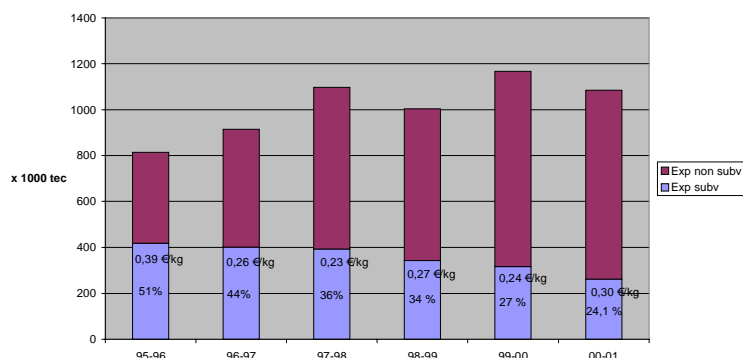
Les échanges mondiaux concernent 10 % de la production mondiale. Ils progressent d'environ 7 % par an. 90 % des volumes échangés sont de la viande de poulet.

L'Europe perd des parts de marché à l'export

2000, une année charnière

Jusqu'en 2000, l'application des accords OMC n'a pas empêché les exportations européennes de se développer. Elles ont progressé de 22 % de 1995 à 2000, soit au même rythme que la production communautaire. Elles représentent en 2000 13 % de la production européenne. Depuis 2000, les exportations européennes sont soumises à la forte concurrence du Brésil (accentuée par la dévaluation du Réal) et retrouvent en 2001 les volumes de 1998.

Evolution des exportations totales de l'UE et montant des restitutions unitaires pour le poulet Moyen-Orient
(Ofival, Commission européenne, OMC)



La part des exportations aidées n'a cessé de décroître depuis l'application des accords OMC. Elle représente moins d'un tiers des exportations européennes totales.

Le Moyen-Orient, principal débouché

Les principales zones d'exportations de la production européenne sont respectivement : le Moyen Orient - Afrique (45 %), la Russie (25 %) et l'Asie (12 %).

Le Moyen-Orient achète surtout du poulet entier congelé et seuls les produits bénéficiant de restitutions peuvent y être vendus. Sur le marché russe, une gamme plus large de produits y est exportée et une faible part des exportations européennes utilise les aides communautaires.

Des contingents OMC contraignants pour les exportations aidées

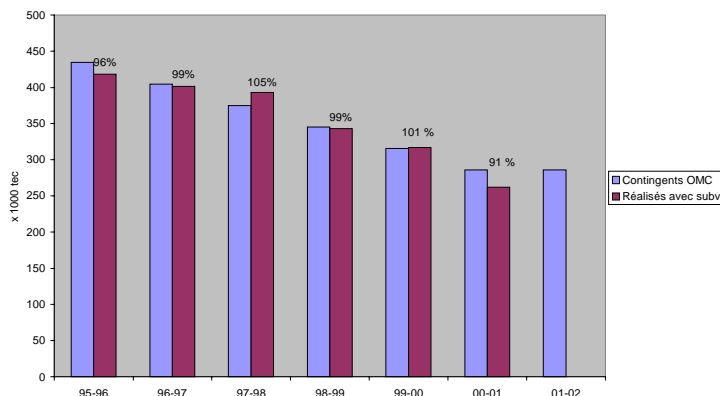
Dès le début de l'application, les accords OMC ont été pénalisants pour les exportations aidées de volailles. Ces dernières ont diminué parallèlement à la baisse annuelle des contingents pouvant bénéficier de restitutions. Pour pallier la baisse des exportations aidées, les opérateurs européens ont développé des produits plus élaborés, tels que les découpes et les viandes désossées.

Entre 1997 et 2001, la hausse du taux de change du dollar a permis d'améliorer la compétitivité des exportations européennes.

Priorité au poulet entier congelé

Afin de gérer la baisse des contingents d'exportations aidées, la Commission européenne a donné la priorité aux exportations de poulet entier vers le Moyen-Orient et, dans une moindre mesure, la Russie. Les restitutions sur les présentations fraîches ont été supprimées.

Exportations UE subventionnées et contingents volumes OMC
(% d'utilisation) (Commission européenne, Ofival, OMC)



La contrainte budgétaire apparaît moins pénalisante que la contrainte volume. Elle a été respectée chaque année, notamment en raison de la baisse des volumes exportés avec restitutions.

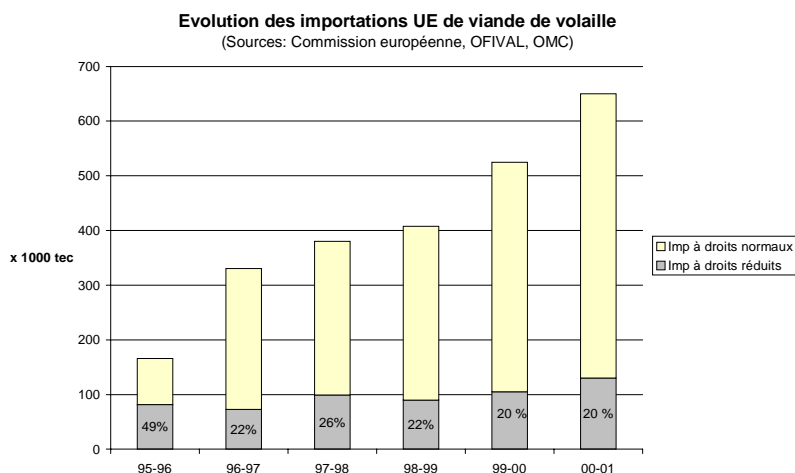
Développement des importations

80 % d'importations à droits de douanes normaux

Les importations ont connu un fort développement suite à la baisse des droits de douanes. Elles représentent 5 % de la consommation, contre 3 % 4 ans plus tôt. Les principaux importateurs sont l'Allemagne et les Pays-Bas.

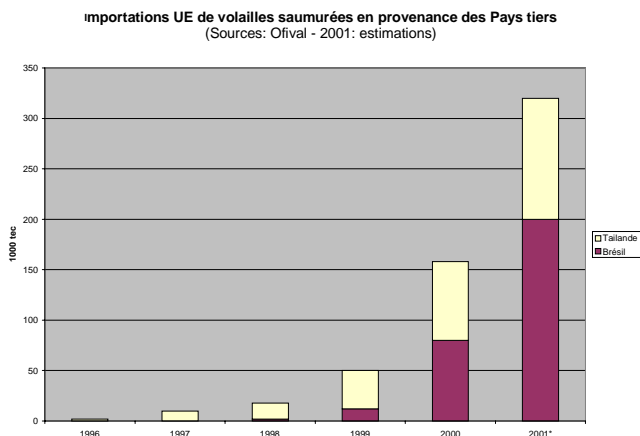
Forte utilisation des contingents à droits de douanes réduits

L'application des accords OMC a entraîné une augmentation de 67 % des contingents à droits de douanes réduits. Ils sont remplis à plus de 60 %. Les Pays de l'Est en sont les principaux bénéficiaires.



Un cinquième des importations européennes se fait dans le cadre d'accords bénéficiant de droits de douanes réduits. Les principaux fournisseurs sont l'Europe de l'Est, le Brésil et la Thaïlande. Le reste des importations s'effectue à droits de douanes normaux.

Préférence communautaire mise à mal



Le Brésil et la Thaïlande font voler en éclat la préférence communautaire.

Plus de 90 % des importations européennes (hors Pays de l'Est) entrent en Europe à droits de douanes normaux. En 2001, l'accroissement sans précédent des importations de poulets (+ 47 %) est essentiellement dû à des viandes de volailles saumurées en provenance de Thaïlande et du Brésil. Celles-ci bénéficient d'une nomenclature douanière qui les rend très compétitives, et de fortes dévaluations du baht et du réal par rapport à l'euro. Ces produits, destinés à l'industrie de transformation, transitent par l'Allemagne et les Pays-Bas.

Pas de contraintes au niveau du soutien interne

Le secteur de la viande de volaille n'est pas concerné par la réduction du soutien interne car sa MGS est inférieure à 5 % de la valeur. Il s'agit de la clause "de minimis".

Les Etats-Unis en faveur d'une libéralisation du marché

Les Etats-Unis exportent 17 % de leur production. Ce sont des exportateurs particulièrement dynamiques. Leurs exportations de poulets ont été multipliées par 5 au cours des 10 dernières années. Leur marché est quasiment libéralisé puisque les importations sont soumises à de faibles droits de douanes (0,12 €/kg pour du poulet entier ; 0,23 €/kg pour la découpe) et moins de 1 % des exportations bénéficie de restitutions.

La France utilise la majorité des restitutions européennes

La France est dans une situation particulière au regard de ses partenaires européens. Elle exporte 19 % de sa production hors de l'Union européenne (47 % de ses exportations). Les deux tiers des exportations vers les pays tiers bénéficient de restitutions, ce qui les rend très dépendantes de l'évolution des contingents OMC.

La France utilise actuellement plus de 70 % du contingent d'exportations européennes aidées, alors qu'elle contribue pour moins de 40 % aux exportations communautaires. La part de l'utilisation française des restitutions européennes n'a pas cessé d'augmenter depuis la signature des accords de Marrakech. Cette situation démontre l'absence de stratégie de diversification de la part des opérateurs français, et notamment bretons, par rapport à leurs concurrents européens. La France a spécialisé ses exportations vers les pays tiers sur le Moyen-Orient. Cette destination rend impérative l'utilisation des restitutions pour conserver une compétitivité face à la concurrence brésilienne.

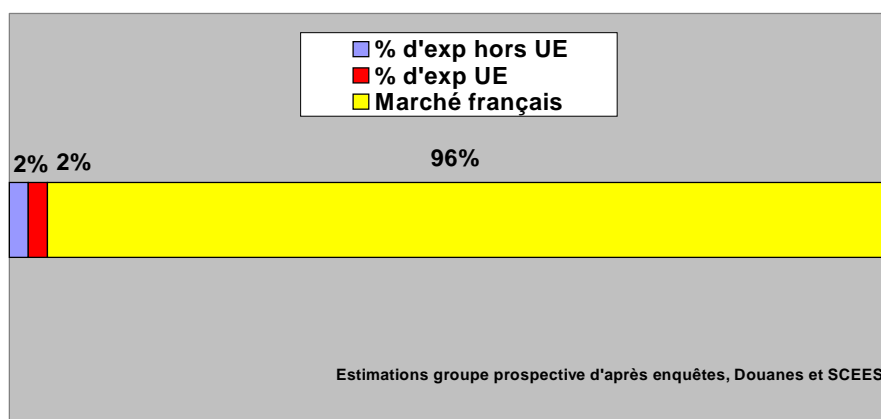
Sensibilité de la production normande de volailles

La Normandie, une filière avicole modeste

La production normande de volailles occupe une place modeste : moins de 3 % de la production française.

Destination de la production normande de volailles

50 000 T



La production normande de volailles est essentiellement destinée au marché français.

Les exportations représentent 4 % des débouchés.

Débouchés normands sur le marché des pays tiers

Faiblesse des exportations normandes vers pays tiers

La Normandie se distingue de la filière nationale, et notamment bretonne, par la faiblesse des débouchés sur pays tiers. Les opérateurs régionaux privilégient le marché national ou européen.

Seulement 2 % des volailles normandes sont exportées vers des pays tiers. Les volumes utilisant des restitutions sont quasiment nuls.

Principaux débouchés sur pays tiers : l'Afrique et l'Asie

Les produits à faible valeur ajoutée constituent le principal débouché sur pays tiers. Ils sont exportés en Afrique et, plus rarement, en Russie. Il s'agit de poules congelées ou de sous-produits de découpe tels que les croupions, les ailerons et les abats.

Les produits haut de gamme, comme le canard, la pintade ou le poulet sous label, sont exportés en plus faible quantité vers l'Asie, notamment au Japon et à Hongkong.

Une concurrence française ou européenne pour la production normande

Les concurrents sur ces marchés sont principalement français, voire européens. Les produits exportés sur le marché africain n'intéressent pas les entreprises américaines ou brésiliennes. Compte tenu de leur faible valeur ajoutée, les coûts de transport seraient trop élevés.

Les produits vendus en Asie bénéficient de la réputation "des produits français", ce qui limite la concurrence des autres pays.

Exportations par le port de Rouen

La majorité des exportations normandes se fait par voie maritime à partir du port de Rouen. Le principal exportateur normand a recours à un intermédiaire pour les exportations sur le marché asiatique, tandis qu'il exporte en direct pour le marché africain.

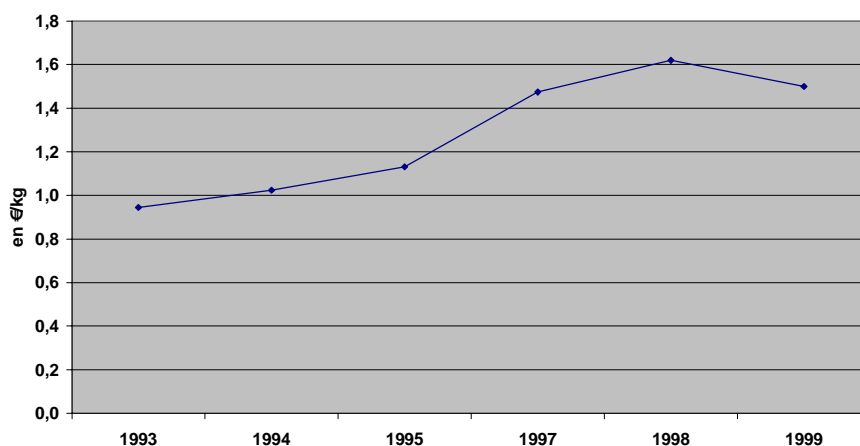
La stratégie des acteurs normands : pas de développement sur le marché mondial

La diminution des restitutions, voire leur suppression, a eu pour conséquence l'arrêt des exportations normandes de poulets congelés vers l'Afrique.

Le principal exportateur normand souhaite désormais conserver seulement des "niches de marché" peu soumises à la concurrence des pays tiers et se tourner vers le marché européen.

La stratégie du groupe auquel il appartient est de pénétrer les marchés étrangers à partir d'unités de production localisées à l'extérieur de l'Union européenne (Chine, Pologne...).

Valeur unitaire des exportations à partir de la Normandie
(sources : Douanes)



La diminution des exportations a été, en partie, compensée par une augmentation de la valeur unitaire moyenne des produits exportés.

Les données des douanes confirment ainsi la diminution des exportations de produits à faible valeur ajoutée et le maintien, voire le développement d'exportations haut de gamme.

Débouchés normands sur le marché européen

Faiblesse des exportations normandes sur le marché européen

2 % des volailles normandes sont exportées dans les autres pays européens : Allemagne, Royaume-Uni, Benelux, Danemark...

Montée en gamme des produits normands exportés sur le marché européen

En dépit des droits de douanes, les produits importés d'Asie et du Brésil sont d'ores et déjà compétitifs et achetés notamment par le secteur de la sandwicherie. Les filets de poulets arrivent sur le marché européen à des prix inférieurs de 30 % aux prix européens.

Face à la fin de la préférence communautaire sur les produits basiques, les entreprises normandes orientent leur stratégie vers des produits plus haut de gamme : viande fraîche ou réfrigérée. Compte tenu des temps de transport, ce type de produit demeure préservé de la concurrence américaine ou asiatique. En revanche, la Hongrie et la Tchéquie sont des concurrents très actifs sur ce segment de marché, selon les responsables normands interrogés.

Des entreprises normandes confiantes dans leurs atouts commerciaux

Les entreprises interrogées restent toutefois confiantes. Elles estiment que leurs produits bénéficient d'une bonne réputation. Elles pensent que le développement des normes sanitaires et de cahiers des charges de plus en plus complexes permettront aux entreprises européennes de conserver leurs parts de marché. Elles souhaitent que l'abaissement futur des droits de douanes s'accompagne d'exigences plus strictes en matière de normes sociales et de conditions d'élevage.

Par ailleurs, certains responsables estiment qu'il est quasiment impossible pour un produit asiatique ou brésilien d'être référencé par la grande distribution européenne.

Sensibilité de la filière régionale à l'évolution des accords OMC

Tableau de synthèse de la filière volailles 1999/2001

	Europe	France	Normandie
Production exportée vers pays tiers	12,6 %	19 %	2 %
<i>Dont avec restitutions</i>	25 %	55 %	~ 0 %
Conséquences des accords OMC 95/2001 sur les débouchés extérieurs	<ul style="list-style-type: none">Développement des exportations non aidées	<ul style="list-style-type: none">Maintien d'une spécialisation sur les exportations avec restitutions	<ul style="list-style-type: none">Baisse des exportations à faible valeur ajoutéeRecentrage sur le marché intérieur européen
Production exportée dans l'UE	-	20 %	2 %
Préférence communautaire	Fin de la préférence communautaire sur des produits basiques		Montée en gamme des produits

Contrairement à la filière nationale, la filière avicole régionale est peu sensible à l'évolution des accords OMC. D'une part, les volumes exportés sur pays tiers sont très faibles et ne bénéficient d'ores et déjà pas de restitutions. D'autre part, l'amenuisement de la préférence communautaire ne semble pas constituer une menace pour les débouchés normands sur le marché européen en raison de la montée en gamme de la production régionale.